

ACTUALITES PNNS 4



Numéro 13

Septembre 2024

■ 5^e édition de la **Semaine de la dénutrition** : 12 au 19 novembre 2024



Le **Collectif de lutte contre la dénutrition** porte l'organisation de la Semaine de la dénutrition qui vise à sensibiliser le public et les professionnels à cette maladie qui touche environ **2 millions de personnes** et les expose à de nombreuses complications. Le collectif labellise les actions proposées par les porteurs dans ce cadre. Cette année, l'accent sera mis notamment sur la lutte contre la dénutrition à domicile et sur l'activité

physique adaptée en lien avec la Grande Cause nationale 2024. Le concours « Cuisines ouvertes » continuera de prendre de l'ampleur. Des webinaires thématiques seront proposés (rôle des aides-soignants, pédiatrie, oncologie, orthophonie et dénutrition...). Des ressources sont disponibles sur la plateforme « Académie de la lutte contre la dénutrition ».



Pour plus d'informations : [La Semaine nationale de la dénutrition, c'est du 12 au 19 novembre 2024 partout en France - Lutte contre la dénutrition \(luttecontreladenutrition.fr\)](https://www.luttecontreladenutrition.fr)

■ Lancement d'une campagne de **communication sur l'alimentation des 4-11 ans** par Santé publique France

Santé publique France a lancé entre le 9 et le 29 septembre une campagne d'information à destination du grand public pour promouvoir les recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la limitation de la sédentarité pour les enfants se basant sur les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

Ces recommandations ont été publiées sur le site mangerbouger.fr en juin 2023. En septembre 2024, une brochure ainsi que des supports pédagogiques et pratiques sont mis à disposition pour accompagner les parents d'enfants de 4 à 11 ans.

Les objectifs de communication de ce dispositif sont de :

- faire connaître les recommandations alimentaires pour les enfants et accompagner les parents à développer les goûts de leurs enfants et le plaisir de manger ;
- permettre une bonne appropriation des recommandations et des conseils par les parents en mettant à leur disposition des contenus et des outils pédagogiques, pratiques et accessibles sur mangerbouger.fr.

Le dispositif est composé :

- d'une **brochure** sur l'alimentation des enfants de 4 à 11 ans à destination des parents ;
- de **3 vidéos pédagogiques** sur les recommandations, disponibles sur mangerbouger.fr et sur la chaîne YouTube de Santé publique France :
 - Les portions pour les enfants de 4 à 11 ans
 - Comment aider votre enfant à écouter son appétit ?
 - Comment faire manger plus de fruits et légumes à votre enfant ?
- de **recettes à 4 mains** : 10 recettes à cuisiner avec des enfants sur le site mangerbouger.fr ;
- d'une dizaine d'articles supplémentaires dans la rubrique dédiée à l'alimentation des enfants sur mangerbouger.fr ;
- de **bannières** pour promouvoir les recettes à 4 mains et les vidéos pédagogiques.



Rendez-vous sur : [Les recommandations alimentaires pour les 4 - 17 ans \(mangerbouger.fr\)](https://www.mangerbouger.fr)

■ Publication du rapport et des recommandations du HCSP et des études de l'Anses sur l'allaitement maternel

La promotion de l'allaitement maternel est l'un des objectifs du PNNS depuis 2001. Le mardi 24 septembre 2024 s'est tenue, au ministère chargé de la santé, une restitution des études et avis de Santé publique France, de l'Anses et du HCSP autour de la santé et de l'allaitement maternel. Le HCSP a notamment présenté ses recommandations relatives à l'allaitement maternel, faisant suite à une saisine de la DGS de 2023. Afin de réaliser cette expertise, le Haut Conseil s'est appuyé notamment sur les travaux d'autres agences, à savoir les constats posés par l'étude Epifane de Santé publique France et les études de l'Anses sur l'évaluation des risques liés à l'exposition aux contaminants chimiques des enfants allaités, dans la continuité de son étude de l'alimentation totale infantile (EATi) et un état des lieux des connaissances sur les bénéfices nutritionnels de l'allaitement pour la santé de l'enfant.



Consultez les études et avis des agences sur l'allaitement maternel :

Le rapport du HCSP : [L'allaitement maternel \(hcsp.fr\)](https://www.hcsp.fr/les-publications/rapports/2024/07/2024-07-01-l-allaitement-maternel)

Les résultats de l'enquête Epifane : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/epifane-2021>

Les avis de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/lait-maternel-benefices-nutritionnels-et-enjeux-sanitaires>

■ **Projet PROSCeSS : Promouvoir la santé au sein des clubs sportifs,**

➤ **Une nouvelle session du MOOC avec un nouveau module pour les entraîneurs**

Au-delà d'offrir des opportunités de pratique d'activité physique, les clubs sportifs peuvent jouer un rôle fondamental pour améliorer ou préserver la santé de leurs membres. Le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, Santé publique France, l'Université Côte d'Azur et l'Université de Lorraine proposent une **formation à la promotion de la santé destinée aux acteurs du milieu sportif** (dirigeants, entraîneurs, bénévoles, ...). Ce MOOC offre l'accès à des vidéos, des études de cas, des témoignages d'initiatives de clubs déjà mises en place, pour aider à déployer sa propre démarche de promotion de la santé au sein de son club de sport (démarche PROSCeSS), avec un nouveau module pour les entraîneurs. Démarrant le **14 octobre 2024** et nécessitant un investissement de trois heures hebdomadaires sur cinq semaines, cette formation en ligne sera disponible gratuitement via la plateforme FUNMOOC, jusqu'au 2 mai 2025. 6 200 participants l'ont déjà suivi et ont amélioré leurs connaissances sur la promotion de la santé dans les clubs sportifs.



Lien vers la formation : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/proscsess-promotion-de-la-sante-au-sein-des-clubs-sportifs/>

➤ **Formation « Devenir mentor pour mieux accompagner les clubs »**

L'équipe du projet PROSCeSS propose également une formation de trois jours à toute personne qui accompagne les clubs de sport dans leur développement comme lieux de vie et de santé. La formation a lieu du **25 au 27 novembre 2024 à Nancy**.

Inscription gratuite sur : <https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/976978?lang=fr>

■ **Publication du Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) « Évolution de la corpulence déclarée dans les baromètres de Santé publique France de 1996 à 2017 » par Santé publique France**



La compilation des baromètres de Santé publique France de 1996 à 2017 a permis de disposer d'une série temporelle sur la corpulence déclarée des adultes sur une période de plus de 20 ans.

Chez les hommes, la proportion de personnes se déclarant en surpoids (y compris l'obésité) a augmenté entre 1996 et 2008, passant respectivement de 40 % à 48 %, et semble depuis s'être stabilisée autour de 48-50 %. L'obésité concernait 7 % des hommes en 1996 et a augmenté pour dépasser les 14 % en 2016, avant d'enregistrer une baisse significative et revenir à 13 % en 2017. Chez les femmes, la corpulence a augmenté de façon régulière et continue à rester sur une pente ascendante. Le surpoids (y compris l'obésité) déclaré chez les femmes était inférieur à 25 % en 1996 et a atteint 39 % en 2017. L'obésité déclarée chez les femmes, qui était inférieure à 6 % des femmes en 1996, a atteint 14 % en 2017. Ces données anthropométriques déclarées issues des baromètres de Santé publique France nous renseignent sur l'évolution du surpoids et de l'obésité au cours du temps. Ces tendances devront néanmoins

être confirmées par le recueil de données anthropométriques mesurées. Toutefois, quelles que soient ces tendances, les niveaux de surpoids et d'obésité des adultes en France restent très élevés et nécessitent l'intensification des politiques de prévention en la matière.

Pour consulter le BEH : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/article/evolution-de-la-corpulence-declaree-dans-les-barometres-de-sante-publique-france-de-1996-a-2017>

■ **Appel à projets BPI France « Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle »**

L'appel à projets BPI France « **Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle** » doit permettre de soutenir des projets d'envergure autour d'objectifs de santé publique mettant en œuvre des dispositifs innovants dans le champ de la prévention, intégrant des technologies et des produits de santé, pouvant faire intervenir des combinaisons d'innovations (techniques, biotechnologiques, numériques, organisationnelles ou interventionnelles). Les projets doivent être accompagnés d'un protocole permettant de démontrer la valeur apportée par ces dispositifs en vie réelle en vue d'un déploiement si cette démonstration de la valeur est avérée.

Les projets devront porter notamment sur l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- Lutte contre l'infertilité,
- Santé de l'enfant,
- Santé mentale,
- Prévention de la perte d'autonomie,
- Maladies chroniques (cancers, diabète, maladies cardio-vasculaires et cardiométaboliques, maladies neurodégénératives ...),
- Promotion des comportements favorables à la santé : éducation à la santé, alimentation, activité physique (incluant l'activité physique adaptée), addictions (tabac, alcool, drogues, ...), sommeil, écrans, éducation à la vie affective et santé sexuelle,
- Vaccination et prévention des maladies infectieuses,
- Maladies rares, notamment dépistage néonatal et diagnostic des maladies rares avec une inclusion précoce dans un parcours de soins adapté.

L'appel à projets est ouvert jusqu'à fin 2028 avec 4 relèves intermédiaires : 10 décembre 2024 à 12h00 ; 17 juin 2025 à 12h00 ; 20 janvier 2026 à 12h00 ; 16 juin 2026 à 12h00.

Plus d'informations sur : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/challenge-prevention-demontrer-la-valeur-des-innovations-en-vie-reelle>



■ Colloque ICAPS 2024

Une nouvelle journée d'échanges sur le déploiement de la démarche ICAPS – Intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité – aura lieu à Hérouville (Normandie) le 17 décembre (en mode hybride).



■ Webinaire sur la procédure d'attribution du Logo PNNS

Vous avez des supports à valoriser et vous avez besoin d'aide pour mieux comprendre la procédure ? **Participez au webinaire de présentation de la procédure le 5 novembre 2024 de 12h00 à 12h30.**

Au programme :

- Pourquoi et comment demander le logo PNNS pour ses supports ?
- Quels sont les outils éligibles ?
- Quelles sont les modalités d'accompagnement pour améliorer vos supports ?

Je m'inscris au webinaire

Pas disponible ? Inscrivez-vous pour recevoir un lien vers le replay

